



# **WEBINAIRE PARTENAIRES**

## **août 2024**

**Actualités réglementaires et  
Zoom sur les démarches liées à la rentrée**

---

**Lundi 05 août 2024 – 10h30**



# Un Webinaire pour...



Présenter l'actualité réglementaire de la Caf en août 2024

Faire un focus sur les démarches liées à la rentrée



- ARS - Versement en août
- ARS - Téléprocédure pour les 16-18 ans
- Aide au logement Etudiants
- Campagne Loyers - Accompagnement des bailleurs
- Passeports Loisirs - Information sur les droits
- RSA Vendanges - le dispositif reconduit
- Espace Tuteurs - report en septembre
- Refonte des pages partenaires sur caf.fr
- Demande unique de prestations - Ecoute clients
- Recrutements Caf
- Prochains RDV Allocataires

# ACTUALITES

## Août 2024

---

# ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE : VERSEMENT EN AOUT !

**L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)  
sera versée aux familles ayant des  
enfants scolarisés de 6 à 18 ans, le  
20 août.**

En 2023, 6500 familles du département  
ont bénéficié de l'ARS.

L'ARS est versée aux familles sous conditions de ressources, afin de les aider à assumer le coût de la rentrée.

Les montants de la rentrée 2024 sont les suivants :

Age de l'enfant	Montant de l'ARS
De 6 à 10 ans	416.40€
De 11 à 14 ans	439.38€
De 15 à 18 ans	454.60€

**Pour les enfants de 6 à 16 ans, le versement est automatique. Aucune démarche n'est à réaliser par les parents.**

Pour les enfants de moins de 6 ans entrant en CP cette année, ils peuvent bénéficier de l'ARS en fonction des ressources du foyer. Un certificat de scolarité doit être récupéré auprès de l'école et envoyé à la Caf, via l'espace Mon Compte ou l'application mobile Caf-Mon Compte.

Pour les familles non-allocataires ayant un seul enfant à charge, le formulaire de déclaration de situation sera téléchargeable sur [caf.fr](http://caf.fr).

## ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE : LA TELEPROCEDURE POUR LES 16-18 ANS OUVERTE !

A début août, plus de 98%  
des justificatifs sont déjà  
reçus par téléprocédure

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents doivent attester qu'ils sont scolarisés.

La démarche s'effectue sur [caf.fr](http://caf.fr) ou via l'application mobile exclusivement. L'allocataire ne doit en aucun cas transmettre un justificatif de scolarité à la Caf.

La **téléprocédure est ouverte depuis le 8 juillet**. Elle permet aux parents de confirmer que leur enfant de 16 à 18 ans est toujours scolarisé à la rentrée. Afin de faciliter le versement de la prestation, l'allocataire doit renseigner obligatoirement les coordonnées de l'établissement scolaire (nom et adresse). **La démarche doit être réalisé dès le mois de juillet ou début août** pour garantir le versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire courant août



## ETUDIANTS : LA DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT EN LIGNE

---



Pour les jeunes accédant à un nouveau logement à la rentrée, plusieurs démarches sont à réaliser :

- **Déclarer immédiatement le changement d'adresse** dans l'espace Mon Compte, rubrique « Déclarer un changement »,
- **Faire une nouvelle demande d'aide au logement** pour la nouvelle adresse, dès l'entrée dans les lieux, pour ne pas perdre de droit. Même si l'allocataire bénéficie déjà de cette prestation, une nouvelle demande doit être faite en ligne, dans l'espace Mon Compte, rubrique « Simuler ou demander une prestation »

**Pratique !** Le dossier de l'allocataire est transféré directement dans la nouvelle Caf en cas de changement de département. Mais les identifiants de connexion à Mon Compte restent les mêmes.

# ETUDIANTS : LA DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT EN LIGNE

Trois étapes pour l'aide au logement

## ❶ Faire une simulation d'aide pour connaître le montant de l'aide au logement

Avant de se lancer dans la recherche d'un appartement, il est recommandé de faire une simulation d'aide au logement. C'est très pratique, ça permettra de connaître le budget que votre enfant pourra allouer au loyer.

## ❷ Faire une demande d'aide au logement

La demande s'effectue en ligne, sur [caf.fr](http://caf.fr). La demande peut être mise en pause à tout moment, pour la continuer plus tard. A la fin de la demande, un récapitulatif indique les informations déclarées et les éventuels justificatifs à fournir.

## ❸ Activer son espace personnel « Mon Compte » dans [caf.fr](http://caf.fr)

A l'issue de la demande, un numéro allocataire est communiqué à l'étudiant. A partir de « Mon Compte » en ligne, il sera possible d'échanger par mail et d'envoyer des documents en pièces jointes lorsqu'ils sont réclamés.

### BON A SAVOIR:

Avant de démarrer la demande, l'étudiant doit se munir:

- d'une adresse mail valide ;
- du contrat de location ou le bail ;
- d'un RIB (format /IBAN) ;
- des coordonnées de mon bailleur (propriétaire, agence...) et le numéro de SIRET (composé de 14 chiffres) si le bailleur est une société.

# LOYERS 2024 : OUVERTURE DE LA TELEPROCEDURE BAILLEURS

**BAILLEURS,  
TOUT SE FAIT DÉSORMAIS  
SUR CAF.FR !**



Déclaration des loyers, impayés,  
changement de situation...  
l'offre bailleurs vous permet  
une gestion optimisée et sécurisée  
des dossiers de vos locataires



La **campagne annuelle de renouvellement des loyers a été lancée le 15/07/2024**. Elle permet de recueillir auprès des bailleurs le montant des loyers du mois de juillet.

Cette information est indispensable pour permettre le calcul du nouveau montant des droits à l'aide au logement, à compter de janvier 2025. En l'absence de déclaration, l'aide au logement des locataires sera suspendue.

**Le montant des loyers doit être déclaré par les bailleurs en ligne, sur [caf.fr](https://caf.fr), dans la rubrique Partenaires / Espaces Bailleurs.**

Les bailleurs ont reçu le 15/7 leurs identifiants de connexion. Les bailleurs doivent déclarer le montant du loyer de juillet 2024 et les changements de situation (date de départ du logement, de résiliation du bail, modification du nombre de colocataires...) concernant leurs locataires.

16 juillet : Ouverture de la déclaration de loyer dans l'Espace bailleur

17 juillet : Envoi des mails d'incitation

La démarche doit être réalisée dans les meilleurs délais.

## LOYERS 2024 : LA TELEPROCEDURE LOYERS EST OUVERTE !

Au 28/07, 1577 quittances ont été télédéclarées pour 5914 quittances appelées, soit un taux de télédéclaration de 20,27%

A la même date, 2471 quittances réseaux ont été récupérées sur 5917 appelées, soit un taux de récupération par échanges réseau de 26.09%

Les principaux bailleurs du département ont été contactés par téléphone par la Caf pour les inciter à réaliser la télédéclaration de leur loyer et proposer un accompagnement pour réaliser leur démarche si nécessaire

Les bailleurs rencontrant des difficultés ou souhaitant être accompagnés peuvent

- Bénéficier d'un accueil sur rendez-vous à Chaumont ou Saint-Dizier
- Solliciter un rendez-vous téléphonique pour être accompagnés par un conseiller Caf

Une adresse de contact pour faciliter les démarches : [bailleurs@caf52.caf.fr](mailto:bailleurs@caf52.caf.fr)



## PASSEPORTS LOISIRS : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS DES ENFANTS

La Caf est présente aux côtés des familles pour favoriser l'accès aux loisirs des enfants lors de cette rentrée, avec les Passeports Loisirs.

Les Passeports Loisirs sont une **aide exceptionnelle de la Caf de la Haute-Marne pour encourager les jeunes à pratiquer une activité culturelle ou sportive en Haute-Marne, pendant l'année scolaire, en bénéficiant d'une aide pour régler les frais d'inscription, de licence ou de cotisation.**

RENTREE 2024

# PASSEPORTS LOISIRS 2024



Une aide de la Caf de la Haute-Marne pour favoriser l'accès aux loisirs des enfants



## PASSEPORTS LOISIRS : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS

	Montant du Passeport Loisirs	Montant du Passeport Loisirs pour un enfant porteur de handicap
Famille avec un quotient familial compris entre 0 et 600€	<b>40€</b>	<b>60€</b>
Familles avec un quotient familial compris entre 601 et 750€	<b>20€</b>	<b>40€</b>

Les Passeports Loisirs peuvent être utilisées pour toutes les activités de loisirs collectifs (culturels ou sportifs) organisées de façon régulière **pendant l'année scolaire 2024-2025**. Les activités doivent être organisées par une **structure implantée en Haute-Marne**, même si l'activité se déroule dans un autre département.

Sont exclus les accueils de loisirs, les activités ponctuelles (cinéma, musée...), les cours particuliers, les activités pendant le temps scolaire, les activités en centre de vacances...

Le montant du Passeport Loisirs varie de **20 à 40€** selon les ressources de la famille.

Il est **majoré de 20€ pour les enfants porteurs de handicap**, bénéficiaires de l'Allocation d'Education aux Enfants Handicapés.

**Le formulaire "Passeport Loisirs" doit impérativement être retourné à la Caf avant le 31/10/2024.**

Au-delà, aucune aide Caf ne pourra être versée à la famille.

# PASSEPORTS LOISIRS : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS

L'enfant bénéficiaire de cette aide doit être né entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2018 (avoir entre 6 et 17 ans).

Les familles éligibles à cette aide sont informées directement par la Caf fin août. Elles n'ont aucune démarche à réaliser. Les familles doivent être allocataires de la Caf de la Haute-Marne, assumer la charge d'au moins un enfant et avoir un quotient familial inférieur à 750€ au 30/06/2024 (les ressources 2022 sont prises en compte).

En 2024, pour simplifier les démarches des usagers et celles des associations/structures, le Passeports Loisirs est versé directement sur le compte bancaire de la famille.

La famille doit compléter le formulaire "Passeports Loisirs" et le faire compléter par l'association/la structure, avant de le retourner à la Caf. Les associations/structures n'ont plus à gérer la collecte des formulaires.



de 6 à 17 ans

**A COMPLETER PAR L'ALLOCATAIRE**

Nom et Prénom de l'allocataire

Numéro allocataire  Prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

Je certifie l'exactitude de cette déclaration et déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution du Passeport Loisirs par la Caf de la Haute-Marne.

Fait le  Signature

**A COMPLETER PAR L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ**

Nom et adresse l'organisateur

Montant de la cotisation ou de la licence

Activité pratiquée

Je certifie l'exactitude de cette déclaration et déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution du Passeport Loisirs par la Caf de la Haute-Marne.

Fait le  Signature du représentant de l'association/structure

**DOCUMENT À RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ  
À LA CAF AVANT LE 31/10/2024**

Gagnez du temps : envoyez le document à partir du Caf.fr ou par l'appli Caf, rubrique « Ma Caf », puis « Transmettre un document » ou par voie postale 34 rue du Cdt Huguenot 52 000 Chaumont (cachet de la Poste faisant foi)

## RSA VENDANGES – UN DISPOSITIF RECONDUIT EN HAUTE-MARNE

Cette année encore, les bénéficiaires du RSA en Haute-Marne vont pouvoir **cumuler salaire de saisonnier pour les vendanges et RSA**

Cette mesure s'étend aux territoires viticoles du Grand Est grâce à un partenariat entre le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Marne, France travail, la Mutualité sociale agricole et les missions locales.

Ce partenariat encourage ainsi les allocataires à participer à cette activité tout en bénéficiant d'une neutralisation de leurs revenus liés aux vendanges dans le calcul de leur RSA. Un moyen de favoriser le retour à une activité professionnelle et répondre aux besoins de main d'œuvre des vignerons.

# VENDANGES 2024

### Bénéficiaires du RSA, Pour les vendanges, cumulez votre salaire et votre RSA

Vous êtes bénéficiaire du RSA et vous souhaitez faire les vendanges, vous pouvez percevoir le revenu de cet emploi sans perdre le bénéfice de votre RSA (Revenu de Solidarité Active).

Pour plus d'informations, contactez :

La CAF de la Haute-Marne : 3230 (service gratuit + prix appel)

La MSA Sud Champagne : 03 25 30 33 33

FRANCE TRAVAIL : 3949 (service gratuit + prix appel)

Consultez les offres d'emploi sur [francetravail.fr](http://francetravail.fr)

En tapant A1401 dans le champ Métier, compétences, mot-clé, numéro d'offre

et en tapant Aube, Haute-Marne ou Marne dans le champ lieu de travail

[www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)

# REFORME DE LA SOLIDARITE A LA SOURCE – RAPPEL SUR LA DECLARATION DU MNS

Depuis le 1er janvier 2024, les démarches pour toucher le RSA ou la Prime d'activité ont changé !

Les usagers doivent maintenant déclarer directement leur **montant net social** sur les déclarations de ressources trimestrielles. Il est transmis par leur employeur sur leur bulletin de salaire ou par l'organisme qui leur verse des prestations sociales sur leurs relevés.

Afin d'accompagner les usagers dans la complétude de ce nouveau montant, des campagnes de sensibilisation sont organisées au cours de cet été pour rappeler aux usagers la nécessité de déclarer leur Montant Net Social.

Ils peuvent aussi prendre un rdv sur [caf.fr](https://caf.fr) par téléphone ou venir en accueil pour les aider dans cette démarche.



# TUTEURS : UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE POUR LES TUTEURS MORAUX



Depuis 2022, la Branche Famille propose aux tuteurs une offre de service numérique sur caf.fr leur permettant de consulter le compte Caf de leurs protégés et de réaliser des démarches en ligne les concernant. Rapide, simple, efficace et sécurisé, cet espace était réservé jusqu'à présent aux tuteurs physiques.

**Cette offre de service devait s'élargir aux démarches des gestionnaires de tutelle ou mandataires pour le compte d'une association ou d'entreprise (personnes morales). Tous les tuteurs moraux devaient ainsi pouvoir bénéficier de cet accès, garantissant l'accès aux droits des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection.** Cette offre répond aux axes 1 et 2 de la Convention d'Objectifs et de Gestion : développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie et garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations.

**Suite à des difficultés techniques, le déploiement de cette nouvelle offre a été reporté en septembre 2024.**

# LA REFONTE DES PAGES « PARTENAIRES » DU CAF.FR RAPPEL

Depuis juin 2024, les Pages « **Partenaires** » et « **Nous connaître** » du site **caf.fr** sont désormais rassemblées dans un même espace « **Professionnels** ».

Cette évolution du **caf.fr** pour les partenaires vise plusieurs objectifs : Faciliter et simplifier l'accès à l'information en tenant compte des retours utilisateurs concernant l'ergonomie, la navigation et les fonctionnalités,

- Favoriser une recherche par moteur de filtrage plutôt qu'une navigation par page pour accéder à l'information,
- Intégrer des contenus locaux au même niveau que les contenus nationaux (actualités, presse),
- Améliorer l'accès au contenu aux smartphones,
- Garantir l'accessibilité numérique et le respect des pratiques de sobriété numérique.

Premier changement visuel : la **couleur mauve est désormais attribuée à ce nouvel espace**, afin de faciliter sa distinction. L'accès à l'espace se fait directement depuis le bandeau, en haut à gauche de la page **caf.fr**.



# LA REFONTE DES PAGES « PARTENAIRES » DU CAF.FR

**Les différents menus :**

- accueil
- actualités
- offres et services
- étude et international
- presse
- nous connaître
- emploi et carrière
- innovation

**Accès à « mon compte partenaire »**

**À la une en ce moment :** 4 actualités nationales et locales mises à jour régulièrement sur les aides, les démarches, de nouveaux services, etc.

## Ce qui change :

- L'arborescence des pages Partenaires a été repensée, afin de réaménager les contenus et les rendre plus facilement accessibles. Dès la page d'accueil, les partenaires ont ainsi une visibilité sur l'ensemble des rubriques qui leur sont dédiées

Différents menus sont accessibles : accueil, actualités, offres et services, étude et international, presse, nous connaître, emploi et carrière, innovation.

Les partenaires d'accueil retrouveront ainsi leurs informations dans la rubrique « Offre et service – Accompagnement des allocataires ». Les élus et associations auront accès à leurs informations via la rubrique « Offre et service – Dispositif de soutien aux partenaires ».

## DEMANDE UNIQUE DE PRESTATION : VOTRE AVIS COMPTE !



La Caf lance une nouvelle écoute usagers sur la demande unique de prestations. Le projet de mise en place du dispositif de la Demande Unique a pour objectif d'alléger les démarches tout en optimisant l'accès aux droits potentiels des usagers. La Caf investit le sujet afin de recueillir l'avis des usagers concernés, suite à des premiers ateliers organisés en juin.

Une **campagne de consultation citoyenne est mise en place sur le site La Caf à votre écoute, depuis le 02/07/2024**. Il s'agit d'avoir un retour des usagers sur leur expérience utilisateur dans la demande d'aides à la Caf, de vérifier l'adéquation du dispositif de demande unique à leurs besoins et de co-construire des ajustements.

Comment les usagers connaissent les aides de la Caf ? Pourquoi ne demandent-ils pas certaines aides ? Quelles sont leurs idées pour faciliter la relation entre eux et la Caf ? ...

Cette campagne comporte un sondage et, pour la première fois depuis l'ouverture de la plateforme, une boîte à idées permettant aux participants de soumettre leurs suggestions. Cette campagne peut être partagée avec le lien suivant :

**[La caf à votre écoute \(lacafavotreecoute.fr\)](https://lacafavotreecoute.fr)**

La campagne est ouverte jusqu'au 07/08/2024, une restitution des résultats étant disponible à partir du 23/09/2024.

## RECRUTEMENTS A LA CAF

- Recrutement en cours de Techniciens de Service à l'utilisateur, en charge principalement de la réponse téléphonique pour la Caf et le traitement des mails
- Prise de poste prévue fin septembre 2024, avec une formation de trois semaines organisée par la Caf
- **Candidatures à adresser à l'adresse suivante : [ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr](mailto:ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr)**

## LA CAF 52 Recrute

### Techniciens de service à l'utilisateur

#### Missions

- ✓ Gestion des appels entrants
- ✓ Réponse aux courriels des allocataires
- ✓ Information et accompagnement des allocataires sur l'utilisation des services du caf.fr
- ✓ Traitement de dossiers simples
- ✓ Accueil des allocataires

Les candidatures (lettre de motivation, CV) devront être adressées à Madame la Directrice de la CAF52



[ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr](mailto:ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr)

#### Prérequis :

BAC + expérience téléphonique souhaitée

#### Rémunération :

1808.35€ brut sur 14 mois + primes



Caf  
de la  
Haute-Marne



# ATELIER ECOUTE USAGERS

🗣️ 🗣️ 🗣️ Votre avis nous intéresse !

👉 La Caf souhaite recueillir les attentes et les besoins sur notre offre de service et construire avec les usagers nos services de demain.

- ✓ Quels sont leur besoin en termes d'accompagnement numérique ?
- ✓ Quelle communication les usagers attendent de leur caf et par quel canal ?
- ✓ Quelles offres de service souhaitez-ils ?

👉 Tant de questions qui pourront nous aider à construire une offre de service correspondant à leurs besoins.

👉 Nous proposons un atelier "usagers" 📍 à la Caf de la Haute-Marne 📅 le mardi 27 août 2024 à partir de 17h00.

Si des usagers sont intéressés, ils peuvent s'inscrire en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=dZ\\_AWlqFWUW3EMSFAGmP1OAKoMqaSNFMu\\_LagOmOxuBUNTVPUVNCUjNDVTI2RkIRtkQ3OVQ2UE9NUi4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=dZ_AWlqFWUW3EMSFAGmP1OAKoMqaSNFMu_LagOmOxuBUNTVPUVNCUjNDVTI2RkIRtkQ3OVQ2UE9NUi4u)

**ALLOCATIONS FAMILIALES**  
**Caf de la Haute-Marne**

## Atelier "écoute usagers"

LE 27 AOÛT 2024 À PARTIR DE 17H00  
CAF DE LA HAUTE-MARNE CHAUMONT

POUR VOUS INSCRIRE RDV SUR  
CAF.FR

caf.fr  
Mon Compte

## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CAF

### Facebook / Insta Live « Rentrée 2024 »

Présentation des différentes démarches à réaliser à l'occasion de la rentrée –  
Echanges avec les usagers sur les questions les plus fréquentes

**Jeudi 29/08/2024 à 17h**

### Webinaire Partenaires septembre 2024

Actualités réglementaires et zoom sur l'aide au logement et la télédéclaration des quittances de loyers

**Lundi 02/09/2024 à 10h30**

### Ateliers des nouveaux bénéficiaires de RSA

Organisés en commun avec la CPAM et le Conseil départemental

**Site de Saint-Dizier les 24/09/2024 et 26/11//2024 à 10h00**

**Site de Chaumont les 19/09/2024 et 21/11/2024 à 10h00**

### Atelier maternité Saint-Dizier

Nouveauté 2024: afin d'accompagner les futurs parents  
dans leurs démarches liées à l'arrivée de leur enfant

**Le 17/09/2024 de 9h30 à 12h au centre hospitalier**

**ZOOM SUR  
LES DEMARCHES  
LIEES A LA RENTREE**

---

## LA CAF MOBILISÉE POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

Pour aider les jeunes dans leurs démarches, la Caf de la Haute-Marne propose une page spéciale #AidesauxJeunesHauteMarne, qui recense toutes les informations utiles et ressources, sous forme de tutoriels et vidéos :

- Comment faire une demande d'aide au logement ?
- Comment bénéficier de la prime d'activité ?

On y retrouve aussi une foire aux questions et l'agenda des prochaines semaines.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page #AidesauxjeunesHauteMarne [#AidesauxjeunesHauteMarne | Bienvenue sur Caf.fr](#)



**#AIDES AUX JEUNES HAUTE-MARNE**

**Tu as moins de 25 ans ?  
Tu poursuis ou débutes des études supérieures ou entres dans la vie active ?**

Pour t'aider et t'accompagner dans tes démarches, la Caf de la Haute-Marne te propose une page spéciale avec toutes les ressources et informations utiles

**RDV sur votre caf.fr, pages locales Haute-Marne !**

**Besoin d'aide pour tes démarches ?**

Retrouve sur la page l'ensemble des tutos et vidéos pour faciliter tes démarches !  
Les conseillers de la Caf t'expliquent tout !

The infographic features a QR code and illustrations of a person at a computer and another person holding a box.

## DES VIDEOS POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

A l'occasion de la rentrée, la Caf diffuse de nouvelles vidéos :

- Tout savoir sur la date de versement de l'aide au logement,
- Quelques astuces pour compléter la demande d'aide au logement
- Comment faire une demande d'aide en cas de colocation ?
- Quand indiquer « couple » dans la demande ?



## JEUNES 16-25 ANS : LA BD SAM POUR AIDER LES JEUNES DANS LEURS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### Les démarches administratives, c'est compliqué ?

Pas pour longtemps ! La Caf et l'Assurance Maladie ont trouvé la solution parfaite pour les 16-25 ans : tout expliquer avec une BD fun et instructive !

"**Sam et l'administration : objectif zéro galère !**", c'est l'histoire de Sam, un ado sympa mais peu à l'aise dans les arcanes de l'administration ; au fil des pages, il découvre que ce n'est pas si compliqué qu'il imaginait... Une BD à suivre étape par étape pour tout comprendre sur les aides et les prestations : RSA, aide au logement, Prime d'activité, Bafa, carte vitale, et bien plus encore.

Inspirée de l'univers manga et de situations réelles, cette BD rend tout plus simple et amusant.

Disponible en ligne :

<https://www.calameo.com/read/007557337d34334900005...>

et gratuitement dans plus de 160 magasins FNAC.



## UN CHANGEMENT DE SITUATION ? LA DEMARCHE EN LIGNE

Être allocataire ouvre des droits mais impose aussi des devoirs. Toutes les informations communiquées à la Caf sont vérifiées et doivent correspondre à la situation réelle.

*Exemple : vie en couple ou colocation, on ne choisit pas, c'est la situation réelle qui s'applique.*

Pour s'assurer du versement du juste droit, il est donc important de signaler immédiatement à la Caf tout changement (début de vie commune, séparation, reprise d'une activité professionnelle...). Ces changements peuvent avoir un impact sur le montant des droits versés.

**Une seule rubrique pour faire cette démarche : « Déclarer un changement » accessible depuis Mon Compte / rubrique « Mon profil ».**



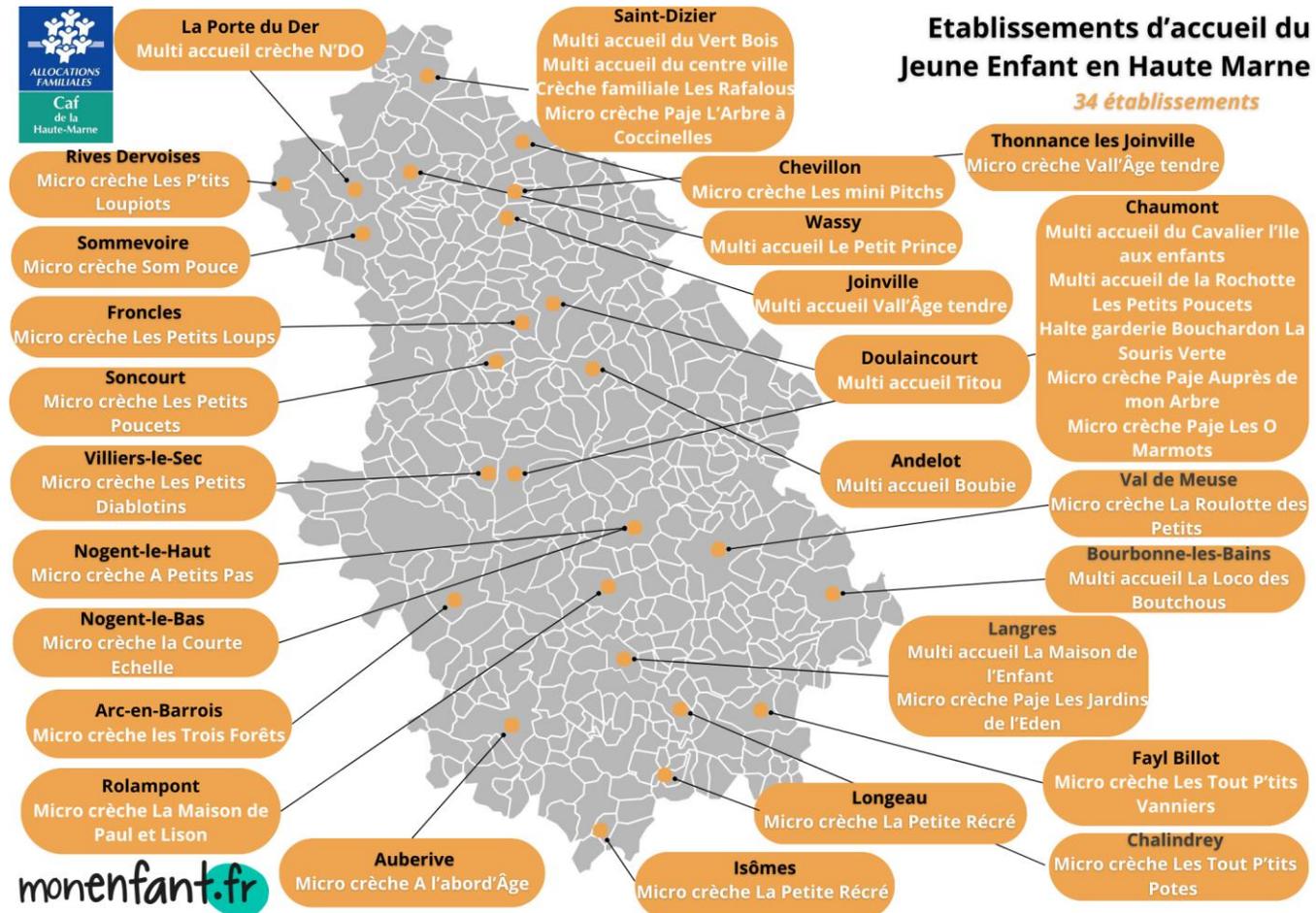
Pour éviter de rembourser  
mieux vaut tout déclarer sur [caf.fr](http://caf.fr)



# L'offre de garde collective

Les établissements d'accueils du jeune enfant assurent la prise en charge des enfants âgés de moins de 6 ans par une équipe pluridisciplinaire comprenant un directeur et des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants) directement impliquée dans la vie quotidienne de l'enfant (soin, repas, activité, bien-être).

Ces établissements sont soumis à autorisation d'ouverture après avis des services de la Pmi.



Il s'agit des :

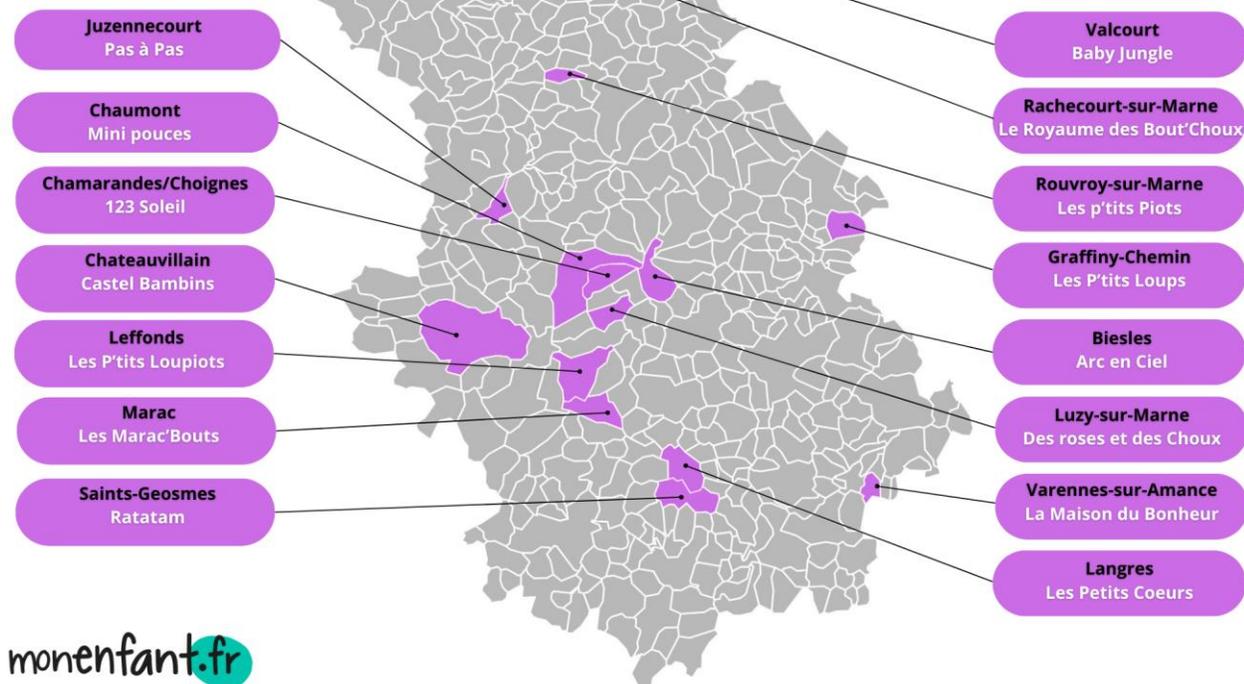
- **Crèches collectives (PSU):** elles accueillent des enfants âgés de moins de 6 ans (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence)
- **Crèches familiales (PSU):** elles emploient des assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile des enfants.
- **Micro-crèches (PSU ou PAJE):** ce sont des établissements d'accueil collectif destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, elles accueillent au maximum douze enfants.

# L'offre de garde individuelle

Une **Assistante maternelle** est une professionnelle de la Petite Enfance qui accueille de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans. Le parent est son employeur. Elle doit être obligatoirement agréée par les Services du Département où elle va exercer. L'agrément atteste des capacités personnelles à assurer la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants pendant l'accueil dans un local (domicile ou Maison d'Assistantes Maternelles) offrant des capacités d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants.



**Maisons d'Assistantes Maternelles en Haute-Marne**  
15 regroupements d'assistantes maternelles



monenfant.fr

**La Maison d'assistantes maternelles (Mam)** : permet à une au minimum et jusqu'à six assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental de se regrouper au sein d'un même local. Elles peuvent accueillir au maximum quatre enfants simultanément en fonction de la capacité d'accueil du local et de l'autorisation individuelle de l'accueil de chaque assistante maternelle. Les assistantes maternelles formalisent un projet d'accueil commun, certaines règles sont spécifiques à l'accueil en Mam comme la délégation en Mam c'est-à-dire la possibilité pour un parent de donner l'autorisation à l'assistante maternelle qui accueille son enfant à déléguer cet accueil à une ou plusieurs assistantes maternelles exerçant dans la même maison.

# Le rôle des Relais Petite Enfance

Les relais petite enfance (Rpe) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange de proximité, qui s'adressent à la fois aux parents et aux professionnelles de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfant à domicile).

Ils accompagnent les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :

- En les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire;
- En les renseignant sur le coût des aides financières disponibles et le reste à charge de ces modes d'accueil
- En accordant une attention particulière aux besoins spécifiques (horaires atypiques, accueil d'enfants en situation de handicap)

Ils accompagnent les assistants maternels :

- En les informant sur le cadre d'exercice du métier,
- En organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels,
- En facilitant leur parcours de formation,
- En les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ; en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles.



Saint Dizier Der et Vallées  
RPE itinérant

La Porte du Der  
RPE "les p'tits Dervois"

Brousseval  
RPE du Val de Blaise

Villiers Le Sec / Chaumont  
RPE "Les Bout'choux"

Nogent Le Bas  
RPE "Les p'tits loups"

Chalindrey  
RPE "Les p'tits potes"

Prauthoy  
RPE CCAVM

monenfant.fr

Réseau des Relais Petite Enfance  
De Haute Marne  
14 relais petite enfance

Saint DIZIER  
RPE Saint Dizier

Eurville- Bienville  
RPE de la Vallée de la Marne  
Antenne Chevillon

Joinville  
RPE "Vall'âge Tendre"

Illoud  
RPE L'Arc en Ciel

Val de Meuse  
RPE "Les Petits Bassignots"

Langres  
"Enfants et Cie"  
Antenne Rolampont

Fayl - Billot  
RPE "Les P'tits Vanniers"

# MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTREE



Chercher une place en crèche, une assistante maternelle ou un centre de loisirs ? Savoir quelles sont les aides de la Caf et ce qui restera à charge ? S'informer sur l'enfance ?

## Un seul réflexe : monenfant.fr

Le portail monenfant.fr propose un accompagnement aux parents et professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Il offre un accès gratuit et adapté aux informations et services en ligne.

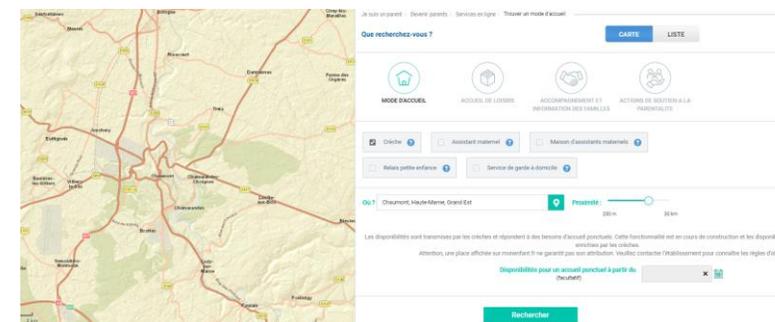
## Une recherche géolocalisée d'un mode d'accueil ou d'un service de soutien aux familles

Il est possible de trouver près de chez soi un lieu d'accueil pour son enfant ou un service parentalité. Cette recherche géolocalisée peut être mono ou multicritères, ce qui permet d'identifier l'ensemble des possibilités autour de chez soi.



**RECHERCHE D'UN  
MODE D'ACCUEIL**

➤ Crèche, Assistant maternel, Service de garde à domicile, Accueil de loisirs, Relais petite enfance, ...



# MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTREE



## COÛTS ET AIDES

- > Simuler le coût en crèche
- > Estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

### Des outils de simulation

Le portail offre la possibilité

- d'effectuer des simulations pour estimer le reste à charge en crèche de son enfant,
- d'estimer le montant de la prestation d'accueil du jeune enfant versé par la Caf

### Une demande d'information sur les modes d'accueil

Ce service permet aussi aux parents désireux d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'un mode d'accueil, de solliciter un rendez-vous auprès d'un lieu d'information de la petite enfance, pour être accompagnés dans cette démarche

A screenshot of a web form titled 'DEMANDE D'INFORMATION SUR LES MODES D'ACCUEIL'. At the top, there is a progress bar with four steps: 1. Eligibilité (highlighted in green), 2. Engagement, 3. Saisie, and 4. Fin. Below the progress bar, the text reads: 'Ce service en ligne permet de formuler une demande d'information sur les modes d'accueil. Il est destiné aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans et aux futurs parents. Conçu par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, il est ouvert dans les communes volontaires qui s'engagent à traiter votre demande. Pour savoir si ce service en ligne est ouvert sur votre commune ou celle où vous souhaitez faire garder votre enfant, renseignez votre code postal ci-dessous.' The form has a section titled 'Vérifier votre éligibilité au service' with a text input field for 'Entrez votre code postal de résidence' and a note: 'Il s'agit de votre code postal de résidence actuelle ou envisagée dans le cas d'un déménagement'. Below this is a section 'Sélectionner votre commune dans la liste ci-dessous' with a dropdown menu labeled 'Communes'. A green 'Continuer >' button is located at the bottom right of the form.

# MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTREE

## Des informations pour tous

Monenfant.fr est aussi un site d'information. Les informations contenues sur ce portail sont élaborées par des experts et se présentent sous la forme d'articles, de dossiers thématiques et d'actualités.



### ACTUALITÉS



24 JUIN 2022  
**DISPOSITIFS «AISANCE AQUATIQUE» ET «J'APPRENDS À NAGER»**  
des cours gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans

[Lire la suite >](#)



Conseils pour trouver un job d'été

10 JUIN 2022  
**A LA RECHERCHE D'UN JOB POUR L'ÉTÉ ?**  
Toutes les informations utiles sur le site Jobs-ete.com du Cidj

[Lire la suite >](#)



08 DÉC. 2021  
**EMPLOYER UNE ASSISTANTE MATERNELLE, C'EST UNE BONNE IDÉE!**

Toutes les informations sur l'accueil individuel sont dans monenfant.fr

[Lire la suite >](#)

[PLUS D'ACTUALITÉS EN LIGNE >](#)

### THÉMATIQUES



**CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL COLLECTIF**

Comprendre l'accueil collectif du

[Lire la suite >](#)



**CHOISIR L'ACCUEIL CHEZ UN ASSISTANT MATERNEL**

Les grandes étapes du parcours

[Lire la suite >](#)



**MES LOISIRS À LA MAISON**

Sélection de ressources pour les parents

[Lire la suite >](#)



**LE COIN DES PARENTS**

Des ressources pour aider les parents dans leur quotidien

[Lire la suite >](#)

[PLUS DE THÉMATIQUES EN LIGNE >](#)

## LA CAF RESTE OUVERTE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

La caf sera  
ouverte le  
vendredi 16 août  
2024

Durant la période estivale, du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024 inclus, les accueils caf restent ouverts aux horaires habituels :

- **CAF de Chaumont** : 34 rue du commandant Hugueny du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- **Caf de Saint Dizier** : rue du Brigadier Albert du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Pour tous les échanges avec la Caf, le site [caf.fr](https://caf.fr) est le mode de contact à privilégier pour effectuer les démarches 24h/24, 7 j/7

**ALLOCATIONS FAMILIALES**  
**Caf de la Haute-Marne**

### PENDANT LA PERIODE ESTIVALE, VOTRE CAF RESTE OUVERTE

Pour vos démarches en ligne

Espace Multi-Services  
caf.fr

**caf.fr**  
Mon Compte

The graphic features a light blue background. At the top left is the logo for 'ALLOCATIONS FAMILIALES' and 'Caf de la Haute-Marne'. The main headline reads 'PENDANT LA PERIODE ESTIVALE, VOTRE CAF RESTE OUVERTE'. Below this, it says 'Pour vos démarches en ligne' with an arrow pointing to the 'caf.fr Mon Compte' logo. A circular inset shows the interior of a service center with a reception desk and staff. In the bottom right corner, there is a small illustration of a beach chair and umbrella.

# Votre avis nous intéresse !

A l'issue du Webinaire, une **enquête de satisfaction** vous sera adressée par mail.

Merci de la compléter pour évaluer l'opportunité d'autres Webinaires prochainement et identifier des thématiques vous intéressant...

Retrouvez également l'enquête en scannant ce QR Code :



Questionnaire de satisfaction suite  
au webinaire Partenaires du  
05.08.2024



# Merci pour votre participation

---